

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 28 novembre 2024

CAI(2024)19_FR

COMITÉ SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (CAI)

12^{ème} Réunion

Palais de l'Europe, Salle 6

Strasbourg

17 - 19 septembre 2024

LISTE DES DÉCISIONS

www.coe.int/ai

Le Comité sur l'intelligence artificielle du Conseil de l'Europe (ci-après dénommé "CAI" ou "le Comité") tenant sa 12^{ème} réunion plénière, à Strasbourg, du 26 au 28 novembre 2024, conformément à son mandat adopté par le Comité des Ministres, a décidé :

Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion

- De prendre note des remarques liminaires de M. Mario HERNÁNDEZ RAMOS, Président du CAI et de Mme Hanne JUNCHER, Directrice, Direction de la sécurité, de l'intégrité et de l'État de droit.

Point 2 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

- D'adopter l'ordre du jour et l'ordre des travaux sans modification.

Point 3 de l'ordre du jour. Adoption du Rapport de la 11^{ème} réunion plénière

- D'adopter le rapport de la 11^{ème} réunion plénière du Comité.

Point 4 de l'ordre du jour. Échange sur un éventuel futur Mandat pour le CAI

- De procéder à un échange sur l'éventuel futur Mandat pour le CAI, à partir du 1^{er} janvier 2026, en soulignant en particulier la nécessité de poursuivre les travaux intergouvernementaux et multipartites d'élaboration des normes et de formulation des politiques actuellement menés dans le cadre du CAI.
- De charger le Secrétariat de porter le résultat de cet échange à l'attention du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.

Point 5 de l'ordre du jour. Echange d'informations avec M. Alfonso BREZMES, Président du CDDH-IA

- De procéder à un échange de vues avec M. Alfonso BREZMES, Président du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et l'intelligence artificielle (CDDH-IA), notamment au sujet de la rédaction par le CDDH-IA d'un Manuel sur les droits de l'homme et l'intelligence artificielle.

Point 6 de l'ordre du jour. Examen du projet révisé de Méthodologie pour l'évaluation des risques et des impacts des systèmes d'intelligence artificielle du point de vue des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit (Méthodologie HUDERIA)

- D'examiner et d'adopter, en tant qu'outil *sui generis* juridiquement non contraignant, le projet de Méthodologie pour l'évaluation des risques et de l'impact des systèmes d'intelligence artificielle du point de vue des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit (Méthodologie HUDERIA).
- De charger le Secrétariat de soumettre le projet de Méthodologie HUDERIA au Comité des Ministres afin qu'il en prenne note.
- De procéder à un échange concernant le Modèle HUDERIA, que le Comité examinera en 2025.

Point 7 de l'ordre du jour. Date et lieu des prochaines réunions

- De tenir sa 13^{ème} réunion plénière les 14 et 15 mai 2025 et sa 14^{ème} réunion plénière les 5 et 6 novembre 2025, à Strasbourg.

Point 8 de l'ordre du jour. Questions diverses

- De ne soulever aucun point sous ce point de l'ordre du jour.

Point 9 de l'ordre du jour. Adoption de la liste des décisions et clôture de la réunion

- D'adopter la liste des décisions.